

MODALITÉS DES SERVICES À DISTANCE

1. PORTÉE, APPLICATION ET INTÉGRATION

Les présentes Modalités s'appliquent à toute collecte par le Fournisseur de Données sur l'utilisation du Matériel et de Données de l'utilisateur, ainsi qu'à tous les Services à distance que le Fournisseur fournit au Client, et ces collectes de données et Services à distance sont subordonnées et assujetties aux présentes Modalités qui font partie intégrante de tout(e) contrat, accord, entente ou arrangement à cet égard. L'acceptation par le Client et la fourniture par le Fournisseur des Services à distance sont formellement assujetties aux présentes Modalités. À l'exception des autres modalités du Fournisseur et (ou) du Client (qui font l'objet d'un accord écrit exprès du Fournisseur), aucune des modalités stipulées aux présentes ne peut être bonifiée, modifiée, substituée ou autrement altérée, sauf par écrit de la part du Fournisseur, et toutes les commandes de Services à distance reçues par le Fournisseur seront régies uniquement par les modalités stipulées aux présentes, nonobstant toute modalité susceptible de figurer sur tout bon de commande, bon de livraison, ou tout autre formulaire émis par le Client. Le Fournisseur s'objecte par la présente à toute modalité susceptible de se trouver dans tout bon de commande, bon de livraison ou autre formulaire émis par le Client, et informe le Client de son refus à cet égard.

2. DÉFINITIONS

« **Contrat** » désigne l'offre du Fournisseur concernant les Services à distance ou tout autre document émis par le Fournisseur concernant les Services à distance, ou une annexe ou autre document joint et (ou) intégré à une offre de Matériel ou de service qui décrit les Services à distance destinés à être fournis au Client (et auquel ou à laquelle les présentes Modalités sont intégrées par les présentes) que le Client a accepté par (i) sa signature, (ii) la réception par le Fournisseur d'une commande orale ou écrite, ou autre document de commande analogue concernant les Services à distance ou le Matériel pour lequel les Services à distance peuvent être fournis, et (ou) (iii) la réception et (ou) l'utilisation par le Client des Services à distance.

« **UCE** » désigne une unité de contrôle d'état (y compris, sans s'y restreindre, un dispositif de contrôle ou de gestion de grue) ou autre dispositif de contrôle de type comparable fourni par le Fournisseur.

« **Client** » désigne la partie au bénéfice de laquelle les Services à distance seront fournis par le Fournisseur et (ou) tout utilisateur du Matériel qui achète ou autrement obtient la propriété, la possession ou le contrôle du Matériel auprès du Client ou d'une partie autre que le Fournisseur.

« **Portail Client** » désigne un portail sur le Web auquel le Fournisseur peut de temps à autre donner accès au Client et aux membres de Konecranes Group (ainsi que leurs employés) afin d'accéder aux Données sur l'utilisation du Matériel, aux Données de l'utilisateur et aux Rapports.

« **Connexion de données** » désigne les connexions de données (y compris, sans s'y restreindre, les connexions entre deux machines) destinées à être utilisées pour transférer les Données sur l'utilisation du Matériel et les Données de l'utilisateur entre le Fournisseur et le Client.

« **Lois sur la protection des données** » désigne les lois et réglementations applicables à la collecte, au transfert et au traitement des Données sur l'utilisation du Matériel et des Données de l'utilisateur.

« **Matériel** » désigne le matériel du Client pour lequel des Services à distance sont fournis et le matériel du Client pour lequel il existe une Connexion de données active, que les Services à distance soient ou non fournis par le Fournisseur au Client.

« **Données sur l'utilisation du Matériel** » désigne toutes les données relatives au Matériel et (ou) à son utilisation, qui sont recueillies et (ou)

traitées à distance par le Fournisseur. Les Données sur l'utilisation du Matériel n'incluent pas les Données de l'utilisateur.

« **Droits de propriété intellectuelle** » désigne les droits de propriété intellectuelle selon la loi ou en common law, ainsi que les droits, titres et intérêts sur ces droits (y compris les droits de propriété, les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle et industrielle, exclusifs) qui appartiennent à une Parties ou concernant lesquels une Parties a le pouvoir de concéder une licence ou une sous-licence.

« **Konecranes Group** » désigne toute société mère, filiale ou société affiliée du Fournisseur.

« **Parties** » ou « **Partie** » désigne collectivement le Fournisseur et le Client, et individuellement, le Fournisseur ou le Client.

« **Services à distance** » désigne tous les services que le Fournisseur fournit au Client en utilisant une Connexion de données à distance (y compris, sans s'y restreindre, les services TRUCONNECT[™] du Fournisseur).

« **Rapport** » désigne la production de rapports sur tout support (que ce soit par écrit, sous forme électronique ou par voie d'intégration d'un système) et les informations qui y sont consignées par le Fournisseur en lien avec les Services à distance.

« **Fournisseur** » désigne le membre de Konecranes Group qui est identifié dans le Contrat et qui fournit les Services à distance et (ou) recueille les Données sur l'utilisation du Matériel et (ou) les Données de l'utilisateur par l'intermédiaire d'une Connexion de données.

« **Modalités** » désigne les présentes Modalités des Services à distance.

« **Produits/services tiers** » désigne tous produits ou services fabriqués, vendus ou fournis par des tiers et qui sont utilisés, fournis et (ou) intégrés par le Fournisseur dans les Services à distance et le Matériel.

« **Données de l'utilisateur** » désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (y compris, sans s'y restreindre, les opérateurs et autres individus qui utilisent le Matériel) recueillie en lien avec les Services à distance et (ou) la collecte de Données sur l'utilisation du Matériel.

« **Préposé au traitement des données de l'utilisateur** » désigne le Fournisseur et (ou) tout autre partie auxquels un tel traitement des Données de l'utilisateur peut de temps à autre être sous-traité ou délégué par le Fournisseur, comme stipulé à la Section 8 ci-après.

3. SERVICES À DISTANCE; DURÉE; TARIFICATION; CONSENTEMENT

Le Fournisseur fournira au Client les Services à distance conformément au Contrat, et pour la durée précisée aux présentes. Lors de l'expiration de toute durée initiale ou de tout renouvellement, la prestation des Services à distance en vertu des présentes Modalités sera renouvelée de plein droit par périodes successives d'un (1) an, à moins que l'une des Parties fournisse un avis écrit de résiliation des Services à distance à l'autre Partie. Le Client doit envoyer cet avis écrit au moins trente (30) jours avant l'expiration de la durée alors en cours. Le Fournisseur se réserve le droit de modifier la tarification des Services à distance de temps à autre en adressant un avis au Client. Toute modification de la tarification des Services à distance s'appliquera de plein droit aux Services à distance fournis au Client au cours de la période suivant immédiatement celle au cours de laquelle la modification de la tarification est annoncée. Dans la mesure où le Fournisseur fournit gratuitement les Services à distance au Client à titre de promotion pendant une période définie, la tarification applicable aux Services à distance au moment de l'expiration de ladite période de promotion sera utilisée par le Fournisseur pour les Services à distance pendant la période suivant immédiatement la période de promotion et toute période ultérieure, jusqu'à ce que le Fournisseur signale une modification de la tarification des Services à distance.

En acceptant la fourniture des Services à distance, en enregistrant ou en ayant enregistré le Matériel sur le Portail client et (ou) en recevant le Matériel, le Client reconnaît et accepte que le Fournisseur puisse activer la Connexion de données immédiatement lors de l'installation du Matériel, ou à tout moment après celle-ci, et recueillir les Données sur l'utilisation du Matériel, et dans certains cas, recueillir les Données de l'utilisateur immédiatement lors l'installation du Matériel ou à tout moment après celle-ci. Le Client, pour son propre compte ou celui de tout individu identifié ou identifiable dans toutes Données de l'utilisateur, consent par les présentes à la collecte, au stockage et à l'utilisation par le Fournisseur de ces informations, conformément aux présentes Modalités, et accepte que la collecte desdites informations par le Fournisseur puisse se poursuivre jusqu'au moment où le Client résilie les Services à distance ou demande autrement au Fournisseur de désactiver toute Connexion de données.

Le Client est habilité à interdire à tout moment la collecte de Données sur l'utilisation du Matériel et (ou) de Données de l'utilisateur en demandant au Fournisseur de désactiver la Connexion de données et en annulant les Services à distance moyennant un préavis écrit de trente (30) jours adressé au Fournisseur. Nonobstant ledit droit du Client d'annuler les Services à distance, le Client est dans l'obligation de payer au Fournisseur tous les frais convenus, le cas échéant, pour les Services à distance, conformément au Contrat et indépendamment de l'annulation, et le Client n'est pas habilité à bénéficier d'un remboursement de frais dans l'hypothèse où le Client annule les Services à distance préalablement à la fin d'une quelconque période.

À tout moment lorsque les Services à distance sont fournis gratuitement au Client, le Fournisseur est habilité, à son entière discrétion, à tout moment et sans préavis, à suspendre et (ou) annuler les Services à distance sans engager sa responsabilité. À tout moment lorsque les Services à distance sont fournis au Client à titre onéreux, le Fournisseur est habilité, à son entière discrétion, à suspendre et (ou) annuler les Services à distance à tout moment, et la responsabilité du Fournisseur de ce fait sera limitée exclusivement au remboursement au proportionnel de tous les frais payés à l'avance par le Client pour les Services à distance au titre de la période en cours.

4. RAPPORTS

Le Client reconnaît et accepte que les Rapports fournis ou mis à disposition par le Fournisseur puissent ne pas inclure ni refléter l'ensemble des Données sur l'utilisation du Matériel et des Données de l'utilisateur recueillies par le Fournisseur par l'intermédiaire de toute Connexion de données. Le Fournisseur ne pourra être tenu responsable en cas de défaillance dans la fourniture des Services à distance ou d'un quelconque Rapport, imputable à un défaut du matériel, de la technologie ou des canaux de distribution électronique du Client, à une modification par le Client du Matériel, de l'UCE, de la Connexion de données ou de l'environnement du Client dans lequel fonctionne le Matériel, qui serait susceptible d'affecter l'exactitude et la fiabilité des données transmises par l'intermédiaire de la Connexion de données, à des pannes d'alimentation électrique, à une altération de l'UCE ou de tout matériel lié à la Connexion de données, à des problèmes découlant d'une incompatibilité entre le matériel informatique et les logiciels du Client et la Connexion de données, ou tout(e) autre action, omission ou événement hors du contrôle raisonnable du Fournisseur.

Le Client reconnaît et accepte également que le Fournisseur ne puisse pas contrôler ni inspecter activement le Matériel, les Données sur l'utilisation du Matériel, les Données de l'utilisateur ou le Rapport, y compris les Données sur l'utilisation du Matériel, les Données de l'utilisateur ou autres informations qui sont générés en utilisant l'UCE, la Connexion de données et (ou) autrement. Indépendamment de la nature des informations recueillies par le Fournisseur, le Client reconnaît et accepte que le Fournisseur n'ait aucune obligation d'avertir ni de signaler au Client toute information recueillie par le Fournisseur, sauf dans la mesure spécifiquement stipulée au Contrat, et à moins que le Client n'ait convenu,

et jusqu'à ce que le Client ait convenu, d'acheter ou recevoir les Services à distance, le Fournisseur n'aura aucune obligation de fournir des Données sur l'utilisation du Matériel au Client. La décision de prendre des mesures sur la base d'un quelconque Rapport ou de s'abstenir de le faire relève de la responsabilité exclusive du Client.

5. CONNEXION DE DONNÉES

Sauf accord contraire en vertu de la Section 8 ci-après, le Fournisseur devra faire des efforts raisonnables, dans la mesure de sa disponibilité, pour établir et maintenir la Connexion des données de la manière requise pour fournir les Services à distance comme stipulé au Contrat. Le Client assumera tous les coûts liés au développement de tout système du Client nécessaire afin de prendre en charge et permettre la Connexion de données et le transfert de données par l'intermédiaire de la Connexion de données, y compris, sans s'y restreindre, les coûts de réception de courriels, de textes ou de messages textes dans la mesure où les Services à distance incluent des services d'alerte. Le Fournisseur n'a pas effectué et n'effectuera pas d'inspection de l'établissement du Client pour déterminer le caractère approprié des celui-ci concernant la fourniture des Services à distance, y compris, sans s'y restreindre, afin de savoir si un signal cellulaire peut être transmis depuis le Matériel situé dans l'établissement vers un site situé en dehors de celui-ci.

LA FOURNITURE DES SERVICES À DISTANCE PAR LE FOURNISSEUR NE NÉCESSITE PAS D'ACCÈS AUX SYSTÈMES INFORMATIQUES NI À L'ENVIRONNEMENT DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CLIENT ET, PAR CONSÉQUENT, LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, ET LE CLIENT DÉGAGE PAR LES PRÉSENTES LE FOURNISSEUR DE TOUTE RESPONSABILITÉ, EN CE QUI CONCERNE TOUT ACCÈS NON AUTORISÉ A L'ENVIRONNEMENT DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CLIENT, OU TOUT ACCÈS NON AUTORISÉ, ALTÉRATION, VOL OU DESTRUCTION DE FICHIERS DE DONNÉES, PROGRAMMES, PROCÉDURES OU INFORMATIONS DU CLIENT OU D'UN TIERS, EN RAISON D'UN ACCIDENT, D'UNE FAUTE VOLONTAIRE, OU DE TOUTE AUTRE CAUSE, OU EN CE QUI CONCERNE TOUTE VIOLATION DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ RÉSEAU DU CLIENT ET DES PROCÉDURES DE RÉACTION AUX ATTEINTES À LA SÉCURITÉ DU CLIENT, TOUT INCIDENT DE SÉCURITÉ, AINSI QUE LA CONCEPTION ET L'EXHAUSTIVITÉ DE TOUT PROGRAMME OU SERVICE DE SÉCURITÉ, Y COMPRIS CEUX FOURNIS PAR D'AUTRES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES CHOISIS PAR LE CLIENT.

6. GARANTIE

Le Fournisseur garantit que les Services à distance seront réalisés selon les règles de l'art. **Nonobstant ce qui précède, le Fournisseur n'offre aucune garantie par les présentes, expresse ou implicite, en ce qui concerne l'état, la performance et (ou) la sécurité du Matériel, et exclut formellement par les présentes toute garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne l'état, la performance et (ou) la sécurité du Matériel.**

Le Fournisseur peut, en lien avec les Services à distance, utiliser, fournir et (ou) intégrer des Produits/services tiers. Les Produits/services tiers ne sont pas garantis par le Fournisseur, et le Fournisseur décline toute responsabilité quant aux risques qu'ils impliquent. Les Produits/services tiers peuvent être faire l'objet d'une garantie distincte par leurs fabricants respectifs, et, dans la mesure du possible, le Fournisseur cédera au Client tous les droits que le Fournisseur pourra obtenir en vertu de ces garanties.

Toutes les Données sur l'utilisation du Matériel, Données de l'utilisateur, Rapports et (ou) autres données fournies par le Fournisseur au Client en raison d'une Connexion de données sont créées par le Fournisseur et fournies au Client « en l'état » et « sous réserve de disponibilité », sans aucune garantie de quelque sorte que ce soit, expresse ou implicite, en relation avec l'exactitude ou la fiabilité des Données sur l'utilisation du Matériel, Données de l'utilisateur, Rapports et (ou) autres données. Tous les Rapports préparés par le Fournisseur dépendent exclusivement de l'exactitude des informations recueillies depuis le Matériel. Les Rapports

peuvent contenir des projections concernant la durée de vie et le comportement futurs théoriques du Matériel, lesquelles sont basées sur les Données sur l'utilisation du Matériel actuelles transmises au Fournisseur par l'intermédiaire de la Connexion de données. Le Client reconnaît et accepte que ces projections soient basées sur des calculs théoriques et que ces projections et la durée de vie et le comportement réels du Matériel puissent varier et varieront dans le temps, en raison de nombreux facteurs incluant, sans s'y restreindre, l'utilisation du Matériel, la mauvaise utilisation du Matériel, l'entretien et les conditions environnementales. Le Client reconnaît et accepte que les Services à distance ne soient pas destinés à se substituer, et ne se substitueront pas aux inspections ou à l'entretien physiques du Matériel requis par la loi applicable ou recommandés par le Fournisseur ou le fabricant initial du matériel dans les recommandations d'utilisation et d'entretien pour le Matériel, ou à la suite d'une inspection physique.

LA SECTION 6 (GARANTIE) CONSTITUE LA GARANTIE UNIQUE ET EXCLUSIVE DONNÉE PAR LE FOURNISSEUR AU CLIENT EN CE QUI A TRAIT AUX SERVICES À DISTANCE, À LA COLLECTE, AU STOCKAGE ET À L'UTILISATION D'INFORMATIONS EN LIEN AVEC LES SERVICES À DISTANCE ET LA CONNEXION DE DONNÉES, ET CETTE GARANTIE REMPLACE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS SANS S'Y RESTREINDRE, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE CARACTÈRE MARCHAND OU D'ADÉQUATION À UNE FINALITÉ PARTICULIÈRE.

LE CLIENT RENONCE PAR LES PRÉSENTES À TOUTE RÉCLAMATION SELON LAQUELLE LES EXCLUSIONS OU RESTRICTIONS STIPULÉES AUX PRÉSENTES LE PRIVENT D'UN RECOURS ADÉQUAT OU PRIVENT LES PRÉSENTES MODALITÉS OU LE PRÉSENT CONTRAT DE LEUR/SON OBJECTIF ESSENTIEL. LE CLIENT NE DISPOSERA D'AUCUN AUTRE RECOURS QUANT À LA FOURNITURE PAR LE FOURNISSEUR DES SERVICES À DISTANCE, À LA COLLECTE, AU STOCKAGE ET À L'UTILISATION DES INFORMATIONS EN LIEN AVEC LES SERVICES À DISTANCE ET LA CONNEXION DE DONNÉES, INDÉPENDAMMENT DE LA FORME DE LA RÉCLAMATION OU DE LA CAUSE D'ACTION, QUE CE SOIT SUR UNE BASE CONTRACTUELLE, DE NÉGLIGENCE, DE RESPONSABILITÉ SANS FAUTE OU AUTREMENT. LES PRÉSENTES MODALITÉS ET LES PRIX STIPULÉS DANS LE CONTRAT REFLÈTENT SPÉCIFIQUEMENT LA RÉPARTITION DES RISQUES D'EXÉCUTION DES PARTIES ET LA LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ ET DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS, ET LES PARTIES CONVIENNENT EN OUTRE EXPLICITEMENT QUE CES LIMITATIONS QUANT À L'EXÉCUTION, LES RISQUES, LES RECOURS ET LES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION CONSTITUENT DES PARTIES ESSENTIELLES DE L'ACCORD ENTRE ELLES ET QU'ELLES ONT FAIT L'OBJET D'UNE NÉGOCIATION SPÉCIFIQUE.

7. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE; CONFIDENTIALITÉ

Aucune disposition du présent Contrat, des présentes Modalités ou de tout autre contrat ou entente entre les Parties ne sera interprétée comme une cession des Droits de propriété intellectuelle d'une Partie à l'égard d'une autre. Les Droits de propriété intellectuelle du Fournisseur en ce qui concerne les Services à distance restent la propriété exclusive du Fournisseur, ou s'ils sont fournis par un tiers, sont expressément réservés à leurs propriétaires légaux. Le Client concède par les présentes à Konecranes Group une licence mondiale, irrévocable, libre de droits et non-exclusive, visant à recueillir, stocker et utiliser (sous réserve du respect des obligations de confidentialité du Fournisseur stipulées ci-dessous) toutes les données recueillies par le Fournisseur par l'intermédiaire d'une Connexion de données pour toute fin recherchée par Konecranes Group, y compris, sans s'y restreindre, la recherche et le développement.

Sans limitation, le Client ne doit à aucun moment divulguer à une autre personne physique ou morale quelque information que ce soit concernant les activités du Fournisseur, y compris notamment les plans et les caractéristiques ainsi que l'ensemble des autres inventions, dispositifs, formules, procédés, programmes, logiciels, listes, imprimés, documents,

notes, tableaux, manuels, outils de programmation, codes source, codes objet, compilations, technologies, savoir-faire, listes de prix, coûts, politiques, techniques, pratiques commerciales, méthodes du Fournisseur, méthodes d'exploitation ou autres données que le Fournisseur considère confidentielles, et secrets commerciaux de toute nature ayant trait aux activités du Fournisseur, qu'ils soient ou non susceptibles d'être brevetés ou d'être protégés par un droit d'auteur. Ces informations demeureront la propriété exclusive du Fournisseur et elles devront être restituées à ce dernier sur demande, à tout moment.

Sauf mention contraire aux présentes, le Fournisseur devra respecter la confidentialité des Données sur l'utilisation du Matériel et des Données de l'utilisateur et s'abstenir de les divulguer à des tiers en dehors de Konecranes Group, d'une manière qui révélerait l'identité du Client ou de tout individu identifiable par les Données sur l'utilisation du Matériel ou les Données de l'utilisateur. Nonobstant ce qui précède, le Fournisseur peut, dans la mesure autorisée par la loi en vigueur, à tout moment au cours de la durée du présent Contrat, de la fourniture de Services à distance et de la désactivation de la Connexion de données, et ultérieurement, utiliser les Données sur l'utilisation du Matériel et les Données de l'utilisateur au sein de Konecranes Group sans restriction. En outre, le Fournisseur peut fournir la partie des Données sur l'utilisation du Matériel et (ou) des Données de l'utilisateur que le Fournisseur est dans l'obligation légale de divulguer (en raison d'une déposition, d'un interrogatoire, d'une demande de documents, injonction, enquête judiciaire ou d'un processus similaire) ou en lien avec un litige impliquant le Fournisseur et le Client. Le Fournisseur n'aura aucunement l'obligation de maintenir, stocker, détruire ou restituer au Client les Données sur l'utilisation du Matériel ou les Données de l'utilisateur après la durée du Contrat et (ou) la fourniture des Services à distance ou la désactivation de la Connexion de données, et le Fournisseur ne sera à aucun moment contraint de conserver les Données sur l'utilisation du Matériel ni les Données de l'utilisateur pendant un délai quelconque, sauf stipulation contraire expresse au présent Contrat (mais en aucun cas pendant plus d'un (1) an à compter de la date de collecte); sous réserve, cependant, nonobstant ce qui précède, que le Client soit autorisé, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de résiliation du Contrat et (ou) de la fourniture des Services à distance ou de la désactivation de la Connexion de données, à exiger du Fournisseur une copie des Données sur l'utilisation du Matériel et (ou) des Données de l'utilisateur, que le Fournisseur s'engage à fournir aux frais du Client.

8. TRAITEMENT DES DONNÉES DE L'UTILISATEUR

Dans l'hypothèse où les Services à distance fournis par le Fournisseur au Client incluent des Services à distance relatifs aux Données de l'utilisateur, le Client désigne le Fournisseur en tant que Préposé au traitement des données concernant les Données de l'utilisateur. Le Fournisseur, en sa qualité de Préposé au traitement des Données de l'utilisateur, recueillera et traitera les Données de l'utilisateur et aura le droit, mais non l'obligation, à son entière discrétion, de sous-traiter et (ou) de déléguer toute obligation en tant que Préposé au traitement des Données de l'utilisateur à un quelconque tiers.

Les Parties s'engagent à observer leurs obligations respectives en vertu des Lois sur la protection des données. **NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, LE CLIENT RESTE SEUL RESPONSABLE, ET LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE : (i) LA DÉTERMINATION DES MOTIFS ET DE L'UTILISATION PAR LE CLIENT DES DONNÉES DE L'UTILISATEUR; (ii) L'ÉVALUATION DES MESURES DE SÉCURITÉ SUSCEPTIBLES D'ÊTRE REQUISES EN VERTU DU CONTRAT OU AUTREMENT PAR LE CLIENT, LE CAS ÉCHÉANT, EN TANT QUE MESURES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES APPROPRIÉES POUR PROTÉGER LES DONNÉES DE L'UTILISATEUR, CONFORMÉMENT AUX LOIS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES; (iii) LES INSTRUCTIONS DONNÉES AU FOURNISSEUR QUANT À LA COLLECTE, AU TRAITEMENT ET AU TRANSFERT DES DONNÉES DE L'UTILISATEUR; ET (iv) LA NOTIFICATION DE SES EMPLOYÉS ET AUTRES UTILISATEURS DU MATÉRIEL DU FAIT QUE LE MATÉRIEL EST ÉQUIPÉ D'UNE UCE ET D'UNE CONNEXION DE**

DONNÉES ET EST CAPABLE DE RECUEILLIR ET (OU) RECUEILLE DES DONNÉES DE L'UTILISATEUR.

Si le Client est dans l'obligation de fournir des informations à un tiers et (ou) à une autorité publique concernant les Données de l'utilisateur, le Fournisseur collaborera raisonnablement avec le Client concernant la fourniture de ces informations. Le Client remboursera le Fournisseur pour son assistance.

9. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

LE FOURNISSEUR N'AURA AUCUNE OBLIGATION À L'ÉGARD DU CLIENT ET (OU) D'UN QUELCONQUE TIERS EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES À DISTANCE, LA COLLECTE, LE STOCKAGE ET L'UTILISATION DES INFORMATIONS EN LIEN AVEC LES SERVICES À DISTANCE ET (OU) LA CONNEXION DE DONNÉES POUR DES DOMMAGES INDIRECTS (Y COMPRIS, SANS S'Y RESTREINDRE, LES PERTES DE BÉNÉFICES, DE REVENUS ET DE PRODUCTION) OU POUR LES DOMMAGES SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS, PUNITIFS, EXEMPLAIRES OU INDIRECTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, SUR UNE BASE CONTRACTUELLE, DÉLICTEUSE, DE RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS OU AUTREMENT, MÊME SI LE FOURNISSEUR ÉTAIT AVERTI DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DU CLIENT ET (OU) DE TOUT TIERS CONCERNANT TOUT DOMMAGE SUPÉRIEUR AU PRIX TOTAL PAYÉ PAR LE CLIENT AU COURS DE LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS QUI PRÉCÈDE IMMÉDIATEMENT L'ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À UNE RÉCLAMATION CONCERNANT DES DOMMAGES DIRECTS POUR LES SERVICES À DISTANCE RELATIVEMENT AU MATÉRIEL IMPLIQUÉ DANS UN TEL ÉVÉNEMENT.

10. INDEMNISATION

LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, ET LE CLIENT S'ENGAGE À INDEMNISER ET DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LE FOURNISSEUR, CHACUN DES MEMBRES DE KONECRANES GROUP ET CHACUN DE LEURS ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, MANDATAIRES ET REPRÉSENTANTS RESPECTIFS RELATIVEMENT À TOUT(E) RÉCLAMATION, DEMANDE, DOMMAGE (QUEL QU'EN SOIT LE TYPE, Y COMPRIS, SANS S'Y RESTREINDRE, LES DOMMAGES DIRECTS, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, PUNITIFS, EXEMPLAIRES OU SPÉCIAUX), COMPTES, GRIEF, PERTES ET DÉPENSES, AINSI QUE TOUTE MISE EN CAUSE DE LA RESPONSABILITÉ, QUELS QUE SOIENT LE MODE ET LA CAUSE D'ACTION, EN DROIT, EN ÉQUITÉ OU EN VERTU DE LA LOI, DE QUELQUE TYPE OU NATURE QUE CE SOIT, IMPUTABLE OU LIÉ À DES ACTES OU OMISSIONS DU CLIENT, DE SES REPRÉSENTANTS OU EMPLOYÉS, CONNUS OU INCONNUS, PRÉSENTS OU FUTURS, ET LIÉS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT (I) AUX SERVICES À DISTANCE, À LA COLLECTE, AU STOCKAGE ET À L'UTILISATION DES INFORMATIONS ET (OU) À LA CONNEXION DE DONNÉES, Y COMPRIS, SANS S'Y RESTREINDRE, LEUR UTILISATION, INSTALLATION, INTÉGRATION PAR LE CLIENT, (II) À UNE DÉFAILLANCE DU CLIENT DANS LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE TOUT MATÉRIEL OU COMPOSANT DÉFECTUEUX, OU (III) À TOUT AVIS, ACTION, REVENDICATION, DEMANDE OU ALLÉGATION SELON LEQUEL OÙLAQUELLE UN QUELCONQUE TRAITEMENT DES DONNÉES SUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ET (OU) DES DONNÉES DE L'UTILISATEUR EFFECTUÉ PAR LE FOURNISSEUR OU TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ APPARTENANT À KONECRANES GROUP CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU CLIENT PORTE ATTEINTE AUX DROITS DE TOUTE PARTIE OU EST CONTRAIRE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT AUX LOIS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES.

11. APPLICATION AU-DELÀ DE L'EXPIRATION

Chacun des paragraphes des présentes Modalités destinées au bénéfice du Fournisseur s'appliquera au-delà de l'expiration ou de la résiliation des services définis dans le Contrat et à la désactivation de la Connexion de données.

12. AUTONOMIE DES DISPOSITIONS

L'invalidité partielle ou complète d'une ou de plusieurs disposition(s) des présentes Modalités n'affectera pas la validité ni le maintien en vigueur de toute autre disposition. Si une partie quelconque des présentes Modalités est jugée invalide ou inapplicable, cette partie sera modifiée de plein droit dans la mesure de ce qui est nécessaire pour la rendre valide. Nonobstant ce qui précède, cette décision d'invalidité ou de caractère non exécutoire n'affectera aucune autre partie des présentes Modalités, et ces autres parties demeureront pleinement en vigueur et de plein effet.

13. DROIT APPLICABLE; JURIDICTION

Tout différend lié aux présentes Modalités, au Contrat, à la prestation ou aux services prévus aux présentes, ou découlant de ces éléments, sera régi et interprété selon les lois du pays, de l'état ou de la province applicables là où le Fournisseur dispose de son principal établissement. Toute action liée aux présentes Modalités, au Contrat, à la prestation ou aux services prévus aux présentes, ou découlant de ces éléments, sera portée devant les tribunaux fédéraux, étatiques ou provinciaux compétents du lieu où le Fournisseur dispose de son principal établissement. Le Fournisseur et le Client se soumettent par les présentes irrévocablement à la compétence des tribunaux du lieu où le Fournisseur dispose son principal établissement.

14. RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

Dans l'hypothèse où les travaux, les marchandises et (ou) services fournis par le Fournisseur et (ou) identifiés par ailleurs dans les présentes ou dans le Contrat seraient fournis, utilisés ou autrement employés dans un établissement produisant et (ou) utilisant de quelque manière que ce soit un rayonnement nucléaire, radioactif ou ionisant, que ce soit en tant que combustible, produit ou toute autre substance, ou à proximité d'un tel établissement, les Modalités de l'Annexe de responsabilité nucléaire du Fournisseur, mises à jour de temps à autre, seront intégrées par référence comme si entièrement reproduites aux présentes, et une copie sera jointe aux présentes ou autrement mise à disposition du Client sur demande.